

CONSEIL MUNICIPAL 2019-03

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Etaient présents : M Arnaud AUGIER M Raymond BORT M Alain BESCOP M Philippe CAPDEVILLE M Gaëtan LONGO Mme Nathalie MARSOT	Absents donnant procuration : Patrick MEGRIER à Philippe CAPDEVILLE Michel ESPINASSE à Gaëtan LONGO Absentes : Nadine DAX – Magalie BENSIMON Secrétaire de séance : Nathalie MARSOT
--	--

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

3.1 : Vote des trois taxes- Délibération n° 201907

Le maire demande à l'assemblée délibérante de fixer les taux pour 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de **diminuer** le taux de la taxe d'habitation et du foncier (non bâti) :

- Taxe d'Habitation : **15.90 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **29.80 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **97.10 %**

Produit fiscal attendu : **92 558 €**

3.2 : Vote du Budget Primitif- Délibération n° 201908

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

<i>Mouvements</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	228 561 €	228 561 €
Investissement	74 414 €	74 414 €

3.3 : Demande de Subvention au Conseil Départemental du Gers pour l'achat d'un radar pédagogique et de matériel technique- Délibération n° 201909

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'achat d'un radar pédagogique, de matériel technique et de signalisation horizontale en peinture routière dont les coûts prévisionnels s'élèvent respectivement à 1 654.56 € HT ; 1 083.33 € HT et 1 081 € HT sont susceptibles de bénéficier de subventions.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

RADAR PÉDAGOGIQUE

FINANCEURS	%	Montant HT	État d'avancement de la demande
Département	25 %	413.64 €	En cours d'instruction
Autofinancement	75 %	1 240.92 €	
TOTAL	100 %	1 654.56 €	

MATERIEL TECHNIQUE

FINANCEURS	%	Montant HT	État d'avancement de la demande
Département	25 %	270.83 €	En cours d'instruction
Autofinancement	75 %	812.50 €	
TOTAL	100 %	1 083.33 €	

SIGNALISATION HORIZONTALE EN PEINTURE ROUTIÈRE

FINANCEURS	%	Montant HT	État d'avancement de la demande
Département	25 %	270.25 €	En cours d'instruction
Autofinancement	75 %	810.75 €	
TOTAL	100 %	1 081.00 €	

Le Conseil Municipal décide d'adopter les plans de financement exposés ci-dessus à la majorité.

3.4 : Facturation des demandes de certificats d'urbanisme aux notaires- Délibération n° 201910

Vu les demandes des notaires qui, lors de chaque vente et achat de biens, demandent des CU qu'ils refacturent par la suite à leurs clients, alors que la Mairie de Clermont-Savès rend un service gratuit qui lui est facturé environ 40 euros par CU par le service instructeur de la CCGT.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la facturation des certificats d'urbanisme demandés par les notaires au profit de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de facturer à hauteur de 40 € par demande de CU de simple information ou opérationnel en vue d'une vente ou d'un achat immobilier.

3.5 : Abandon de la créance de M Cester et de Mme Denoual – Délibération n° 201911

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 201818 du 11/07/2018 ayant le même objet.

Par délibération n° 201818 du 11 juillet 2018, la commune a cédé, à M CESTER et Mme DENOUAL, la parcelle Section AD n° 20 d'une superficie de 88 m².

Il était indiqué dans ladite délibération que le prix de vente s'élevait à 200 €.

Les intéressés ayant supporté les frais de l'acte qui correspondent sensiblement au prix de vente fixé initialement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'abandonner la créance mentionnée dans ladite délibération.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'abandonner la créance de M Cester et Mme Denoual pour la vente du terrain cadastré Section AD n° 20.

3.6 : Lancement d'une consultation par le Centre de Gestion du Gers pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance - Délibération n° 201912

Le Conseil Municipal DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2020.

3.7 : Désignation d'un représentant, propriétaire de terrain inclus dans le périmètre, au bureau de l'AFAF - Délibération n° 201913

Dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier relative à la mise à 2 X 2 voies de la RN 124 – section de Gimont / L'Isle-Jourdain, il a été institué par arrêté préfectoral n° 2019-01-14-003 en date du 14 janvier 2019, l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) des communes de Monferran-Savès, Clermont-Savès, l'Isle-Jourdain et Marestaing.

Cette association doit être administrée par un bureau qui comprend des propriétaires de terrains inclus dans le périmètre.

Monsieur Jean-Claude FAURE est désigné en tant que propriétaire dans le périmètre d'aménagement foncier.

3.8 : Adhésion de la commune de MANCIOUX au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save - Délibération n° 201914

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, par délibération en date du 23 mars 2019, le Syndicat des Eaux de la Barousse Comminges Save a approuvé l'adhésion de la Commune de MANCIOUX.

La commune doit se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de MANCIOUX au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save.

3.9 - Compte rendu de réunions diverses

3.10 : Questions diverses

Plantation d'arbre : suite à la chute du sapin du placia, le Conseil Municipal après débat, propose de replanter un conifère pour maintenir la tradition de Noël.

Fin de séance à 22 h 30
Prochain conseil le jeudi 16 mai 2019

Gaëtan LONGO
Maire